

Voici ce passage dans lequel sir Sandford Fleming dit que ce territoire est la patrie naturelle du bois à papier et des richesses forestières :

Que dit l'honorable ministre de l'Agriculture, toujours si bien renseigné, dans un discours prononcé à Sherbrooke, il y a quelques semaines ? Il a parlé de cette région septentrionale comme "d'un pays dans lequel nous savons qu'il y a de très grandes étendues d'excellentes terres arables, d'un pays que nous savons contenir d'immenses forêts qui n'attendent que la main de l'homme pour être exploitées."

Je prétends que si l'honorable ministre de l'Agriculture a des renseignements de ce genre il doit en justice les apporter à la Chambre. Je dirai de plus que s'il n'en a pas il représente sous un faux jour une personne très estimable, et il enlève à sir Sandford Fleming et à sa brochure la seule base qui le justifie de nous dire que le pays du nord est riche. Je crois que des millions d'âmes pourront y vivre, mais bien que nous ayons discuté cette question depuis près d'un an et des toutes les façons possibles, nous n'avons aucun droit de supposer que le pays est tel qu'on l'a décrit tant que l'on ne nous en aura pas donné la preuve, et nous avons le droit aussi de dire que l'on ne possède pas encore cette preuve puisqu'on ne nous la donne pas. Mais il y a une chose cependant que sir Sandford Fleming affirme d'après ses connaissances personnelles : c'est qu'on ne doit pas construire le chemin de fer transcontinental au sud du lac Winnipeg, et que si l'on en construit un au sud, il ne devrait pas recevoir d'aide du gouvernement. C'est là une question de laquelle sir Sandford Fleming peut parler en connaissance de cause, et bien que je ne veuille pas en citer plus long de sa brochure, comme je pourrais le faire, j'insisterai auprès des honorables membres de cette Chambre sur cette déclaration que fait sir Sandford Fleming basée sur des faits qui sont à sa connaissance personnelle : que si l'on veut construire un transcontinental utile il faut le construire au nord du lac Winnipeg. Tout ceci tend encore à prouver que l'honorable premier ministre persiste à vouloir conduire le pays à l'aveugle en présentant ce bill et ce contrat à cette Chambre, en nous demandant de l'approuver, le tout sans nous donner des raisons que tout homme intelligent qui a les intérêts du pays à cœur peut accepter.

Lorsqu'on a parlé pour la première fois des modifications qui devaient être apportées au contrat, on a dit que toute la difficulté provenait du fait que la Compagnie du Grand Tronc n'était pas prête à effectuer ou ne désirait pas effectuer le cautionnement exigé par la loi. Lorsque le "Globe" de Toronto, et d'autres journaux qu'a cités hier l'honorable député de Toronto-ouest (M. Clarke), ont annoncé que les conditions du contrat n'étaient pas remplies et que la question devait revenir en discussion à la Chambre, les organes du gouvernement ont déclaré explicitement que les seules modifications portaient sur la nature du cautionnement.

M. LAVELL.

Au commencement de la session, le gouvernement a fait déposer sur le bureau de la Chambre certains documents supposés être, et je n'ai aucun doute qu'ils ne le soient pas, une collection complète des modifications projetées au contrat et de la correspondance qui a été échangée entre la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique ou la Compagnie du Grand Tronc, et le gouvernement concernant les amendements qui devaient être soumis à cette Chambre pendant cette session. Lorsque ces documents ont été déposés sur le bureau de la Chambre et même avant qu'ils le fussent, on a appris que les amendements qui étaient proposés allaient beaucoup plus loin qu'une simple modification de la nature du cautionnement.

Il y a un autre point que je veux faire remarquer et c'est celui-ci : lorsque le gouvernement a déclaré qu'il donnerait les raisons de la convocation d'une autre session du parlement, il avait en mains, non seulement ces lettres et le texte des modifications proposées au contrat, mais il devait avoir aussi en substance le nouveau contrat rédigé qui renferme beaucoup plus qu'un simple changement dans la forme du dépôt.

Je prétends que le gouvernement n'a pas traité la Chambre et le pays avec les égards qui lui sont dus en faisant sa déclaration dans les termes qu'il l'a faite. Lorsque le gouvernement a soumis les résolutions à la Chambre, on nous a parlé de la correspondance, mais on ne nous a pas dit que la Compagnie du Grand Tronc avait répudié le contrat de la dernière session ; on n'aurait pu d'ailleurs le dire avec vérité parce que ce n'est pas la Compagnie du Grand Tronc qui l'a répudié. On ne nous a pas signalé non plus le fait que ceux qui ont demandé ces amendements sont les mêmes personnes qui ont négocié le contrat de l'année dernière et dont la parole est engagée suivant les déclarations des honorables membres du parlement l'année dernière, mais ces mêmes personnes ont après cela retiré leur parole. D'après toutes les informations que nous avons nous pouvons dire que le contrat de l'année dernière n'a jamais été soumis aux actionnaires du Grand Tronc et que ce n'est qu'à la date du huit mars dernier qu'on leur a soumis le nouveau contrat qui est inclus dans ce bill. Les changements que l'on a fait à l'ancien contrat sont intéressants à lire. Le document parlementaire qui nous les énumère commence par une lettre signée par sir Rivers-Wilson, président de la Compagnie du Grand Tronc. Cette lettre est intéressante. Sir Rivers-Wilson a signé le contrat qui a été inclus dans la loi de la session dernière, dès la première phase de cette lettre du 15 décembre 1903, il dit :

J'espère sincèrement que nous sommes arrivés à une solution.

Une solution de quoi ? Nous aurions pourtant pensé qu'une personne qui oppose sa signature à un document aussi important dont elle a discuté les conditions et les dé-